

Bruxelles, le 20 juillet 2011

TEST-ACHAT scrl
Att. Monsieur Jean-Philippe Ducart
Porte Parole
Rue de Hollande 13,
1060 *Bruxelles*.
jpducart@test-achats.be

Objet : Consommation et droit à un environnement sain

Monsieur Ducart,

L'association Teslabel lutte pour un environnement électromagnétique sain. Elle appelle à des normes biologiquement réalistes contre les nuisances électromagnétiques des télécoms (antennes-relais, Wi-Fi, etc.) et des lignes à haute tension à proximité de l'habitat. Nous venons en aide aux personnes électrosensibles.

Par cette lettre ouverte, nous désirons attirer votre attention et vous demander votre soutien dans le cadre de votre mission de défense des consommateurs.

Nous constatons qu'au-delà de quelques lieux communs, vous ne mettez pas en doute l'innocuité des technologies sans-fil ni ne préconisez l'adoption du principe de précaution. D'après nos informations, vous vous alignez essentiellement sur l'avis de l'ICNIRP.

Même si vous vous référez à d'autres instances plus officielles pour juger de la dangerosité des ondes électromagnétiques ou de son innocuité, certains de vos affiliés ont des doutes légitimes et s'en méfient, tandis que d'autres en souffrent.

Aujourd'hui, il devient impossible d'échapper au rouleau compresseur commercial des émissions et des produits sans-fil.

Nous estimons que tout consommateur a le droit de connaître les spécificités techniques du niveau d'émission de l'appareil qu'il souhaite acquérir (intensité du rayonnement (V/m en fonction de la distance, fréquences utilisées, DAS pour les GSM...).

Aujourd'hui, il n'en est rien. Que ce soit pour l'achat d'une voiture, d'un ordinateur ou d'autres appareils, l'information en matière d'ondes électromagnétiques est inexistante et personne, y compris le vendeur, ne peut donner une information claire par rapport au rayonnement de l'appareil acheté (ex. voiture équipée de carte magnétique au lieu de la clé traditionnelle, émission sans fil entre différents composants de la voiture, etc.).

Quelle que soit votre position sur la dangerosité ou non des ondes électromagnétiques, il est de votre devoir de :

- faire pression afin que des informations claires soient imposées sur tout appareil électronique ;
- d'exiger des dispositions légales afin que les fabricants équipent leurs appareils de dispositifs permettant de couper facilement toutes émissions sans-fil (ex. : certains ordinateurs sont équipés d'un bouton on/off, pour d'autres aucun dispositif n'est prévu si ce n'est la désactivation logicielle des pilotes...).

D'autres nombreuses questions sont aujourd'hui sans réponse.

Est-il normal que Belgacom puisse activer un réseau Wifi communautaire à l'insu de ses clients ?

Est-il normal que n'importe quel quidam puisse installer sans autorisation de puissants émetteurs Wifi et exposer ses voisins ?

Exemples :

- un fournisseur d'accès à Internet qui offre un abonnement internet à qui accepte d'installer une antenne sur son toit (MyXXXX) ;
- une Parabole émettrice en 20 GHz pour internet par ka-sat (ToXXXX).

Jusqu'il y a peu encore négligé, plus encore que les études sanitaires spécifiques aux antennes de téléphonie mobile, **trois** nouvelles études publiées dans des journaux scientifiques internationaux viennent d'enfoncer un coin dans l'apparente innocuité du Wi-Fi : ¹ altération du rythme cardiaque chez certaines personnes (étude réalisée en double aveugle), ² diminution de l'attention chez les jeunes et ³ diminution significative de l'activité du cerveau.

Est-il normal que le Conseil de l'Europe et l'agence européenne pour l'Environnement EEA mettent en garde contre les technologies sans-fil et que leur avis n'est suivi ni appliqué par aucun Etat membre⁴ ?

Est-il normal qu'un seul pays au monde, à savoir la Suède, reconnaisse l'Electro-Hyper-Sensibilité comme handicap ?

-
- 1 **M. Havas et al**: Microwave Radiation Affects Autonomic Nervous System, Eur J Oncology Library Vol.5, 2010
http://www.teslabel.be/PDF/Provocation_Study_Using_Heart_Rate_Variability_Shows_Microwave_Radiation_From_Cordless_Phone_Affects_Autonomic_Nervous_System_M_Havas_2010.pdf
 - 2 **Papageorgiou C. C. et al** 2011. Effects of Wi-Fi signals on the p300 component of event-related potentials during an auditory hayling task. Journal of Integrative Neuroscience 10(2):189-202.
<http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/21714138>
 - 3 **Maganioti A. E. et al.**, 2010. Wi-Fi electromagnetic fields exert gender related alterations on EEG. 6th International Workshop on Biological Effects of Electromagnetic fields.
<http://www.istanbul.edu.tr/6internatwshopbioeffemf/cd/pdf/poster/WI-FI%20ELECTROMAGNETIC%20FIELDS%20EXERT%20GENDER.pdf>
 - 4 **Conseil de l'Europe**, Résolution 1815 (2011) de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe : Le danger potentiel des champs électromagnétiques et leur effet sur l'environnement (voir :<http://assembly.coe.int/Mainf.asp?link=/Documents/AdoptedText/ta11/FRES1815.htm>)

Est-il normal que le consommateur puisse se voir équiper de compteurs électriques domestiques⁵ ou de calorimètres envoyant des informations sans-fil sans en être averti et sans aucune alternative ?

En tant qu'association de défense des consommateurs, êtes-vous réellement convaincu de défendre tous les consommateurs ?

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur Ducart, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour l'association Teslabel

Xavier Samson
Administrateur

Jean-Luc Guilmot
Président

5 Projet en cours, pour lequel nous n'avons pas encore vu de réaction de Test-Achat. - Avertissement solennel du Prof. Dr. Olle Johansson (en anglais) [*"Warning on the dangers of smart meters"*](#) (Juillet 2011).